



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 25-49-2015

Sommaire

	N° de page
- 22 septembre 2015	
• Subdélégations de signature en matière d'ordonnancement secondaire	3
- 24 septembre 2015	
• Subdélégation de signature en matière domaniale – J.L. Canouet	5
• Subdélégation de signature en matière domaniale – L. Larnaudie	6



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Rodez, le 22 septembre 2015

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AVEYRON

2 Place d'Armes BP 3513
12035 RODEZ CEDEX 09

Décision de subdélégations de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de l'Aveyron ;

Vu le décret du 2 juin 2014 nommant M Sébastien CAUWEL, secrétaire général de la préfecture de l'Aveyron ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Denis CHAPUT, Administrateur général des Finances Publiques en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aveyron ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 29 septembre 2010 fixant au 1^{er} décembre 2010 la date d'installation de M. Denis CHAPUT dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. David AUGER, administrateur des finances publiques adjoint,

Vu l'article 3 de l'arrêté précité autorisant M. David AUGER à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

Décide :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David AUGER, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de l'Aveyron en date du 21 septembre 2015, sera exercée au sein de la DDFiP de l'Aveyron, par ordre de priorité :

A titre principal :

1) Pour les actes relevant du titre 2 :

-Mme Valérie BAUBIL, Inspectrice divisionnaire de classe normale, chef de la division ressources humaines et formation professionnelle ;

2) Pour les actes relevant des autres titres :

- M. Jean-Marc SOULIE, Inspecteur divisionnaire de classe normale, chef de la division stratégie -contrôle de gestion-budget-logistique-immobilier ;

- M. Arnault DARMES, Inspecteur, chef du service budget-logistique-immobilier ;

A titre subsidiaire :

1) Pour les actes relevant du titre 2 :

-M. Didier ASFAUX, Inspecteur, chef du service ressources humaines ;

2) Pour les actes relevant des autres titres :

-M. Joël FERRIEU, contrôleur principal au service budget-logistique-immobilier ;

-M. José VAZQUEZ, contrôleur principal au service budget-logistique-immobilier ;

-Mme Régine MARTY, contrôlease au service budget-logistique-immobilier ;

-Mme Laurence GONCALVES, agente d'administration au service budget-logistique-immobilier, uniquement pour les remboursements de frais de déplacements et de missions.

L'Administrateur adjoint des Finances Publiques,
Responsable du Pôle Pilotage et Ressources,

David AUGER

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AVEYRON
POLE GESTION PUBLIQUE
DIVISION DOMAINE

Rodez, le 24/09/2015

2 PLACE D'ARMES
12 035 CEDEX 09
TELEPHONE 05 65 75 47 41
TELECOPIE 05 65 75 47 42

Objet : Subdélégation de signature en matière domaniale

Arrêté portant subdélégation de signature

Le directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment en ses articles D 2312-8 et D 4111-9 ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005;
Vu l'arrêté préfectoral n°25-43-2015 du 21 septembre 2015 conférant délégation de signature à M. Denis CHAPUT, directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron,

Arrête :

Art. 1^{er} - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis CHAPUT, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 25-43-2015 du 21 septembre 2015 sera exercée par M. Jean-Luc CANOUE, responsable du pôle « Gestion fiscale ».

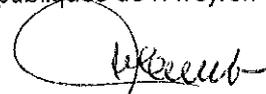
Art. 2 – L'arrêté N° 25-42-2015 du 14 septembre 2015 portant subdélégation de signature en matière domaniale à M. Canouet est rapporté.

Art. 3 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 24 septembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,

le Directeur départemental des finances
publiques de l'Aveyron



Denis CHAPUT



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AVEYRON
POLE GESTION PUBLIQUE
DIVISION DOMAINE

Rodez, le 24/09/2015

2 PLACE D'ARMES
12 035 CEDEX 09

TELEPHONE 05 65 75 47 41
TELECOPIE 05 65 75 47 42

Objet : Subdélégation de signature en matière domaniale

Arrêté portant subdélégation de signature

Le directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment en ses articles D 2312-8 et D 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-43-2015 du 21 septembre 2015 conférant délégation de signature à M. Denis CHAPUT, directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron,

Arrête :

Art. 1^{er} - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis CHAPUT, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 25-43-2015 du 21 septembre 2015 sera exercée par M. Laurent LARNAUDIE, responsable du pôle « Gestion publique ».

Art. 2 – L'arrêté N° 25-42-2015 du 14 septembre 2015 portant subdélégation de signature en matière domaniale à M. Larnaudie est rapporté.

Art. 3 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron

Fait à Rodez, le 24 septembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,

le Directeur départemental des finances
publiques de l'Aveyron

Denis CHAPUT

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE L'AVEYRON
SPECIAL N° 25-49 - 2015**

**CERTIFIE CONFORME
ET
CERTIFIE PUBLIE LE 29 SEPTEMBRE 2015.
DATE D'AFFICHAGE EN PREFECTURE DU RECUEIL**

**Le Secrétaire Général
chargé de l'administration de l'État
dans le département**

**Pour le Secrétaire Général
L'Adjoint au Chef de bureau**



Cyril GIMENEZ